Soixante-quatrième année. — N° 12. — Samedi 20 Mars 1875.

L'ABEILLE D'ÉTAMPES

JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES

DE L'ARRONDISSEMENT

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces diverses, etc.

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DES INSERTIONS.
Annonces... 20 c. la ligne.
Réclames... 30 c. —

Les lignes de titre comptent pour le nombre de lignes de texte dont elles tiennent la place. — Les manuscrits ne sont jamais rendus.
Les annonces judiciaires et autres doivent être remises le jeudi soir au plus tard, sinon elles ne paraîtront que dans les numéros suivant

Le Propriétaire Gérant, Aug. Allien.

PRIX de L'ABONNEMENT
Un an..... 12 fr.
Six mois..... 7 fr.
2 fr. en sus, par la poste.
Un numéro du journal... 30 c

L'abonnement se paie d'avance, et les insertions au comptant. — A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui n'ont pas l'intention de le renouveler, doivent *refuser* le Journal.

Étampes. — Imprimerie de Aug. Allien.

« La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1875, dans l'un des journaux suivants : Pour l'arrondissement de Versailles, dans la *Concorde de Seine-et-Oise* et le *Libéral de Seine-et-Oise*, — pour celui de Corbeil, dans le journal l'*Abeille de Corbeil;* — pour celui d'Etampes, dans le journal l'*Abeille d'Etampes;* — pour celui de Mantes, dans le *Journal judiciaire de Mantes;* — pour celui de Pontoise, dans l'*Echo Pontoisien;* — pour celui de Rambouillet, dans l'*Annonciateur de Rambouillet.* »

BUREAUX DU JOURNAL, RUE DU PONT-QUESNEAUX, 3,
Chez AUGUSTE ALLIEN, imprimeur.

Heures du Chemin de fer. — *Service d'Hiver à partir du 2 Novembre 1874.*

STATIONS	8	10	12	50	52	16	18	56	22	24	62	26	28	2
	1 2 3	1re cl.	1re cl.	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1re cl.	1 2 3	1 2 3	1re cl.	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3
	matin.	matin.	matin.		matin.	matin.	soir.		soir.	soir.		soir.	soir	soir.
Orléans D.	1 21	2 16	2 43		6 50	10 45	2 »		3 40	7 23		8 40	9 25	11 »
Toury.....	2 10	»	»		7 52	11 52	2 50		4 48	»		9 32	10 35	11 49
Angerville..	»	3 16	»		8 15	12 16	»		5 12	»		9 52	»	»
Monnerville	»	»	»	matin.	8 24	12 26	»	soir.	5 22	»	soir.	»	»	»
ETAMPES	2 58	3 41	4 7	6 »	8 51	12 55	3 30	3 45	5 50	8 51	9 »	10 28	11 24	12 37
Etrechy....	»	»	»	6 11	9 2	1 7	»	3 56	6 2	»	9 11	»	»	»
Chamarande.	»	»	»	6 18	9 9	1 14	»	4 3	6 9	»	9 18	»	»	»
Lardy.....	»	»	»	6 25	9 16	1 22	»	4 10	6 17	»	9 25	»	»	»
Bouray.....	»	»	»	6 32	9 24	1 29	»	4 17	6 24	»	9 32	»	»	»
Brétigny...	3 32	»	»	6 54	9 43	1 49	4 »	4 40	6 44	»	9 53	10 59	11 59	1 13
Paris. Arr.	4 20	4 39	5 5	8 4	10 55	3 4	4 40	5 50	7 58	9 54	11 1	11 44	12 45	1 55

STATIONS	1	3	33	5	9	11	57	59	13	17	61	21	23	27
	1 2 3	1re cl.	1 2 3	1re cl.	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1re cl.	1re cl.	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3
	mat n.	matin.	matin.	matin.	matin.	soir.	soir.	soir.	soir.	soir	soir.	soir.	soir.	soir.
Paris.. Dép	7 15	9 10	9 20	10 45	11 45	1 40	5 10	6 »	7 45	8 45	9 »	10 5	10 45	12 30
Brétigny....	8 15	9 49	10 33	»	12 59	2 58	6 24	7 14	8 19	9 23	10 10	11 15	11 35	1 58
Bouray.....	8 34	»	10 52	»	1 17	3 17	6 43	7 32	»	»	10 28	»	»	»
Lardy.....	8 41	»	11 »	»	1 23	3 24	6 49	7 38	»	»	10 34	»	»	»
Chamarande.	8 48	»	11 7	»	1 30	3 31	6 56	7 45	»	»	10 41	»	»	»
Etrechy....	8 54	»	11 13	»	1 36	3 37	7 2	7 51	»	»	10 47	»	»	»
ETAMPES	9 15	10 18	11 25	11 46	1 54	3 56	7 23	8 3	8 48	9 54	10 59	11 54	12 14	2 55
Monnerville	9 48	»		»	2 24	4 29	7 53		»	»		»	»	
Angerville..	9 57	»		»	2 32	4 38	8 1		»	10 22		»	»	
Toury.....	10 22	11 »		»	2 54	5 3	8 25		9 26	10 39		12 46	1 6	4 16
Orléans. Ar	11 23	11 44		1 11	3 51	6 4	9 23		10 15	11 27		1 31	2 2	5 23

Train n° 403. Départ d'Étampes pour Orléans : 5 h. 17 m., matin. | Monnerville, 6 7. | Angerville, 6 19. | Toury, 7 4. | Orléans, arrivée, 8 h. 35 m., matin.

EXTRAIT

DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE POLICE CORRECTIONNELLE D'ÉTAMPES
(Seine-et-Oise)

Par jugement contradictoire rendu par le Tribunal correctionnel d'Etampes, le trois mars mil huit cent soixante quinze, enregistré, le nommé DALBY Jules-Adrien, âgé de trente-huit ans, maçon et cultivateur, né et demeurant à La Forêt-Sainte-Croix, canton de Méréville, a été condamné à quinze jours de prison, cent francs d'amende et aux dépens, pour avoir, le trente janvier dernier, à La Forêt-Sainte-Croix, falsifié par addition d'eau, dans la proportion de quarante et quarante deux pour cent, une certaine quantité de lait, denrée alimentaire destinée à être vendue.

Le Tribunal a, en outre, ordonné l'insertion du jugement par extrait dans l'*Abeille d'Etampes*, journal judiciaire de l'arrondissement, et l'affiche, également par extrait, dans les communes de La Forêt-Sainte-Croix, Méréville, Monnerville, Saclas et Angerville, au nombre de trois exemplaires dans chaque commune, et au nombre de dix exemplaires dans la ville d'Etampes, le tout aux frais du condamné.

Pour extrait délivré à Monsieur le Procureur de la République, sur sa réquisition.

A Etampes, le dix mars mil huit cent soixante-quinze.

Pour le Greffier du Tribunal,
F. Fontaine,
Commis-greffier.

Vu au parquet,
Le Procureur de la République,
P. Vial.

ÉTAMPES.

Caisse d'épargne.

Les recettes de la Caisse d'épargnes centrale se sont élevées dimanche dernier, à la somme de 6,241 fr., versés par 46 déposants dont 6 nouveaux.

Il a été remboursé 7,479 fr. 80 c.

Les recettes de la succursale de Milly ont été de 1,562 fr., versés par 11 déposants dont 3 nouveaux.

Il a été remboursé 2,059 fr. 47 c.

Les recettes de la succursale de Méréville ont été de 800 fr., versés par 6 déposants.

Il a été remboursé 37 fr. 50 c.

Les recettes de la succursale de La Ferté-Alais ont été de 2,255 fr., versés par 20 déposants dont 4 nouveaux.

Il a été remboursé 1,086 fr.

Les recettes de la succursale d'Angerville ont été de 1,560 fr., versés par 7 déposants dont 2 nouveaux.

Il a été remboursé 160 fr.

Police correctionnelle.

Audience du 17 Mars 1875.

Le Tribunal de Police correctionnelle, dans son audience dernière, a prononcé les jugements suivants :

JUGEMENTS CONTRADICTOIRES.

— Salomon Adolphe dit Swab, 19 ans, né à Mulhouse (Alsace), commis-voyageur, demeurant à Paris, boulevart Rochechouart, 112; 3 mois de prison et aux dépens, pour escroquerie.

— Delonges Amand-Cléophas dit Mina, 61 ans, né à Angerville, journalier, sans domicile; 15 jours de prison et aux dépens, pour vols.

— Pinguenet Emile-Théodore, 40 ans, pépiniériste, demeurant à Etampes; 3 jours de prison, 50 fr. d'amende, pour coups et blessures volontaires et outrage à un agent, et 5 fr. d'amende et aux dépens, pour ivresse manifeste sur la voie publique.

*** Depuis quelque temps, on s'occupe d'organiser à Étampes, une fête de bienfaisance qui aura tout à la fois des résultats avantageux pour les pauvres et pour le commerce de notre ville. — Le but sera-t il atteint? — Nous l'espérons; car nous n'ignorons pas que nos concitoyens ne marchandent guère leur aide pécuniaire quand il s'agit de faire le bien en se procurant un agréable divertissement.

VILLE D'ÉTAMPES.

Grande Fête de bienfaisance

Le 2 Mai 1875.

Les Commissaires organisateurs prient les personnes qui auraient l'intention de prendre part à la Cavalcade de vouloir bien se faire inscrire chez l'un d'eux, soit

Chez M. Gibaudan fils, inspecteur d'assurances.
M. Persent, négociant.
M. Ab. Oyon, —
M. Em. David fils.

— Nous recevons de Mainvilliers la note suivante : « Le lundi de Pâques, 29 mars, est le jour du beau pèlerinage de saint Laurent, à Mainvilliers. Cette fête, qui avait attiré l'année dernière plus de deux mille personnes, sera célébré cette année avec beaucoup d'éclat. L'excellente musique de Saint-Grégoire de Pithiviers, viendra faire entendre les plus beaux airs de son brillant répertoire. On espère aussi le concours d'une très belle voix. La Messe commencera à dix heures. »

Tablettes historiques d'Etampes.

23 ventose an II (13 mars 1794).

L'agent national près le district d'Étampes écrit au président de la Convention que, depuis le 22 frimaire dernier, il n'a pas donné avis du succès des ventes des émigrés, parce que le prix ne faisait que doubler l'estimation.

Il annonce quatre parties de vente :

L'une, estimée 300 liv., adjugée à 1805 liv.;
Une autre — 348 — — 1840 —
— — 615 — — 3500 —
— — 1200 — — 3700 —

Il ajoute que la Société populaire d'Étampes a armé, équipé et fait partir un cavalier, et qu'un second partira au premier jour.

Mention honorable, insertion au Bulletin, renvoi au ministre de la Guerre.

(*Procès-verbaux de la Convention*, 33e volume.)

P. M.

Faits divers.

— Dimanche dernier, un affreux événement est venu jeter la désolation dans une pauvre famille d'ouvriers de la ville de Rambouillet. Un jeune enfant de cinq ans environ, que sa mère avait l'habitude de confier en son absence à un de ses voisins, le nommé C..., ouvrier carrossier, armé d'un petit fusil, jouait avec ce dernier et menaçait de le tuer en faisant partir la détente de son arme bien innocente. C..., pour le faire rire, se jetait à terre et simulait le mort.

Feuilleton de l'Abeille

(5) DU 20 MARS 1875.

HISTOIRE DE DEUX AMIS.

Il savait qu'en remontant vers le village il trouverait une passerelle; mais il lui fallait se rapprocher des maisons, ce qu'il avait voulu éviter d'abord, dans la crainte de rencontrer quelqu'un et d'être reconnu, ce qu'il eût considéré comme un véritable malheur.

En effet, si sa présence dans le pays venait à être connue, sa position déjà si affreuse devenait plus horrible encore et il ne lui était plus possible de mettre à exécution un projet qu'il avait conçu dans la nuit.

La ville est à six lieues d'Essex, et il était absolument nécessaire qu'il s'y rendît. Voulant revenir le soir même, de bonne heure, il avait donc douze lieues à faire à pied; car, toujours pour ne pas risquer d'être reconnu, il ne voulait pas se servir des voitures publiques.

Or il était déjà tard, et il n'avait pas une minute à perdre.

On devine son désappointement lorsqu'il se vit tout à coup arrêté dans sa marche par le cours d'eau.

Il se trouvait placé entre ces deux alternatives :

Descendre en suivant la rive droite de la rivière, afin d'aller la traverser sur un pont de pierre à environ une lieue de distance, ou affronter le voisinage des habitations en remontant jusqu'à la passerelle, qui n'était pas à plus de trois cents mètres de lui.

Dans le premier cas, obligé de suivre les méandres du cours d'eau et de marcher souvent dans les terres ensemencées et détrempées par les pluies, pour se détourner des terrains bas submergés, il calcula qu'il perdrait au moins deux heures.

Il hésita un instant. Mais, devenu libre après plusieurs années de captivité, il savait combien est précieuse la liberté; il ne put se résoudre à dépenser deux heures inutilement.

Il revint vers Essex, se dirigeant du côté de la passerelle.

A chaque pas, une pierre, un buisson, un arbre, un accident de terrain, un objet quelconque frappait son regard et lui rappelait un souvenir, une de ses joies d'autrefois.

Au milieu d'un pré, il s'arrêta devant un grand peuplier.

Il était sous le coup d'une émotion extraordinaire. De grosses larmes roulaient dans ses yeux.

Sur le tronc de l'arbre, il retrouva un E et un C, et au-dessous une date.

Quinze ans auparavant, avec la pointe d'une lame de couteau, il les avait gravés dans l'écorce.

Ces deux initiales, cette date, avaient été comme le prologue de l'histoire de son bonheur. Jamais il ne l'avait oubliée, cette date mémorable.

Ce jour-là, près du peuplier, Céline et lui s'étaient rencontrés : l'arbre avait des feuilles, des oiseaux chantaient cachés dans ses branches; l'herbe était fleurie; dans le ciel bleu, le soleil souriait...

Pour la première fois, il avait osé toucher la main de Céline en lui disant :

— Je vous aime!

Et ce même jour, les yeux baissés, Céline lui avait répondu :

— Si ma mère y consent, je serai votre femme!

Le malheureux ne pouvait s'éloigner de cet arbre qui, impitoyable raillerie! portait encore les traces de son bonheur détruit.

— Le printemps qui va venir, pensait-il, lui rendra sa verte parure; les oiseaux viendront encore chanter dans ses branches; en juin, sous son ombrage, les faneuses se reposeront comme tous les ans... Le printemps et l'été rendent tout à la terre! Et Dieu qui a tout créé, Dieu qui peut tout, ne me rendra pas mon bonheur perdu!...

Un sanglot déchirant s'échappa de sa poitrine; il poussa un cri sourd, désespéré, et s'éloigna brusquement.

Une nouvelle épreuve, plus douloureuse et plus cruelle encore, l'attendait un peu plus loin.

Au bord de la rivière, à vingt pas de la passerelle, deux hommes étaient occupés à mettre en fagots les branches récemment coupées d'une vingtaine de vieux saules.

Dans ces deux hommes, Étienne reconnut son père et un de ses frères.

Depuis deux ans, le père Radoux avait bien vieilli Il était encore fort et robuste; mais ses cheveux étaient devenus tout blancs et des rides profondes se creusaient sur son front et ses joues.

— Pauvre père! se dit Étienne; il m'aimait bien aussi, lui!... Est-ce donc le chagrin qui l'a changé ainsi, en si peu de temps?

Son premier mouvement, mouvement irréfléchi sans doute, mais bien naturel, fut de s'élancer vers le vieillard en lui criant :

— Celui que vous avez pleuré, que vous regrettez encore n'est pas mort; je suis Étienne, je suis votre fils!...

Mais aussitôt une sorte de terreur s'empara de lui; il lui sembla que des pointes acérées s'enfonçaient dans son cœur. Le cri qu'il allait jeter s'arrêta dans sa gorge serrée; un nuage passa devant ses yeux; il chancela, mais il resta debout : le souvenir de sa femme, de ses enfants, de Jacques le rendit maître de lui-même.

Il se redressa plus fort et plus énergique et, croyant ne pas avoir été aperçu, il se jeta dans un chemin creux, derrière une haie, afin de continuer son chemin vers la passerelle.

Mais si rapide qu'eût été son mouvement, il n'avait pas échappé au père Radoux, qui, ayant lié son fagot, se relevait juste au moment où il sautait derrière la haie.

— As-tu vu cet individu qui marche là-bas dans la ruelle des jardins? demanda le vieillard à son fils.

— Oui, père, je l'ai vu.

— On dirait qu'il a eu peur de nous.

— C'est certain, mon père.

— Si telle est aussi ton idée, c'est assez drôle.

— C'est probablement un vagabond, qui aurait encore plus grand'peur des gendarmes que de nous.

— Ou bien un pauvre diable qui cherche du travail ou du pain, répliqua le père Radoux.

— Voulez-vous que je coure après lui?

— L'inquiéter! pourquoi? Achève ton fagot, mon garçon, cela vaudra mieux.

En ce moment, Étienne traversait la rivière sur la passerelle.

— C'est vraiment un gaillard bien bâti, reprit le père Radoux. Il a la taille et la tournure de ton frère, mon pauvre Étienne; ne trouves-tu pas?...

Et, au souvenir de son fils, deux grosses larmes tombèrent sur les joues du vieillard.

— Allons, fit-il avec brusquerie et comme s'il eût été mécontent de lui-même, travaillons! il faut que nous ayons achevé notre ouvrage pour l'heure de la soupe.

Étienne s'éloignait rapidement. Un instant après, il était sur la grande route.

Malheureusement, voulant à son tour effrayer son petit protégé, l'idée lui vint d'aller chercher un fusil qu'il avait chez lui, et dont il menaça le jeune enfant, quand, par une circonstance toute fortuite, l'arme qui était chargée partit. Le jeune Prudhomme se sauva tout pâle et effrayé dans les bras d'une autre personne qui se trouvait là et qui le prit en lui disant de ne pas avoir peur. Ramené chez lui, il demanda à se coucher, et c'est en le déshabillant que l'on s'aperçut qu'il était blessé et que sa pâleur, qu'on attribuait tout d'abord à la peur, était le résultat du coup de feu qu'il avait reçu dans l'aine. Deux heures après, en effet, il rendait le dernier soupir. Nous ne saurions décrire la douleur de la pauvre mère et celle de l'auteur de cet homicide involontaire, fou de désespoir.

Que ce terrible événement, qui se renouvelle par trop souvent, dit l'*Annonciateur de Rambouillet*, auquel nous empruntons le récit de ce drame, serve donc d'exemple enfin à tous ces imprudents qui ne prennent aucune précaution, lorsqu'ils ont entre les mains de ces terribles engins de mort.

— Le tribunal de police correctionnelle de Chartres, dans son audience du 17 mars, a fait une première application de la loi du 8 janvier 1875, relative aux nourrices et aux nourrissons. Il a condamné à 5 fr. d'amende une nourrice qui n'avait pas fait, dans les délais fixés par l'article 9 de cette loi, la déclaration de réception d'un enfant nouveau-né confié à sa garde.

Les dispositions de l'article 348 du Code pénal permettent d'élever la peine à 6 mois de prison et 50 fr. d'amende. Le tribunal a voulu faire une application très-modérée de la loi; mais il est probable qu'à l'avenir il se montrerait plus sévère.

— La *Mosaïque* nous donne une jolie parabole :

Une femme très médisante alla se confesser et reçut pour pénitence d'aller au marché acheter une poule, et, en s'en revenant, de lui arracher, tous les dix pas, une pincée de plumes qu'elle jetterait; puis de venir trouver son confesseur le lendemain. Elle suivit exactement ses prescriptions. Il lui dit alors de retourner sur ses pas pour ramasser et rapporter toutes les plumes qu'elle avait jetées la veille. Elle essaya, mais revint bientôt découragée en disant : Ce n'est pas possible, le vent les a toutes emportées.

— Eh bien! reprit le curé, il est aussi difficile de réparer le mal que vos médisances ont fait, que de rapporter les plumes de votre poule.

— *Armée. — Volontariat d'un an.* — M. le Ministre de la Guerre vient de décider que les opérations relatives au volontariat d'un an s'effectueront, pour l'appel de 1875, aux dates ci-après indiquées :

1° Les demandes d'admission à l'engagement devront être adressées par les jeunes gens au Préfet, du 1er juillet au 31 août.

Elles seront écrites et signées par les candidats et indiqueront le lieu du domicile et la profession de chacun d'eux, la série dans laquelle ils désirent être classés (*agriculture, commerce ou industrie*), l'arme dans laquelle ils demandent à servir (*infanterie, cavalerie, artillerie, génie, train des équipages militaires*).

A ces demandes on devra annexer :

L'acte de naissance (*les jeunes gens doivent avoir dix-huit ans accomplis et n'avoir pas tiré au sort*);

Un certificat d'aptitude au service militaire, délivré par le commandant du dépôt de recrutement;

Le consentement de leur père, mère ou tuteur; ce dernier devra être dûment autorisé par une délibération du conseil de famille.

Les jeunes gens qui se trouvent dans les conditions de l'article 53 de la loi du 27 juillet 1872, ceux qui ont à subir l'examen prescrit par l'article 54 de la même loi, et ceux qui, ayant été refusés par suite d'inaptitude physique lorsqu'ils s'étaient antérieurement présentés pour contracter l'engagement conditionnel, ont été depuis reconnus propres au service par les conseils de révision, et se trouvent ainsi dans le cas d'être assimilés aux engagés conditionnels par application de l'article 12 du décret du 1er décembre 1872.

2° Les examens auront lieu du 15 au 30 septembre.

3° La mise en route des engagés conditionnels d'un an aura lieu le 5 novembre 1875.

Il est recommandé aux jeunes gens de se préparer à l'avance de la manière la plus sérieuse à leurs examens, M. le Ministre de la guerre tenant essentiellement à ce que les commissions d'examen se montrent à l'avenir plus sévères que par le passé.

— Plusieurs journaux étrangers ont raconté l'anecdote suivante :

« A une audience assez récente du juge de paix de Forbach, une brave veuve comparaît et s'entend condamner à faire revenir de France son fils pour satisfaire à la conscription.

« La veuve répond qu'il est inutile qu'elle rappelle son fils. S'il est parti, c'est pour échapper au service militaire allemand. Là-dessus, grande colère du juge, qui la menace de faire arrêter le jeune homme dès que celui-ci reparaîtra au pays, fût-ce dans six ou sept ans. La bonne femme s'étonne. « Ah! dit-elle, monsieur le « juge, est-ce que vous ne serez pas tous partis à ce « moment là? »

« L'histoire se termine par la condamnation de la veuve à trois thalers d'amende pour injures. Comme elle n'a pas le premier sou, une quête s'organise sur-le-champ dans l'auditoire. La veuve paie son amende, et il lui reste un thaler en poche. »

La Fête de saint Joseph au Paradis.

CHANSON POPULAIRE DU PERTHOIS.

De saint Joseph un jour c'était la fête,
Tout le paradis se mit en train de danser.
— Ha! dit Joseph, moi je n's'rai pas si bête,
J'ai bien autre chose à penser.
Bon pour Catherine et Nicolas,
Moi, je n'dans'rai pas,
Car je suis trop las.
Danse, Nicolas, si la danse est ton envie,
Danse, Nicolas, pour moi, je n'danserai pas.

Fiacre lui dit bas à l'oreille :
— Ah! c'irait si bien, si tu voulais m'donner la main,
La chose serait à merveille,
J'fournirais l'bouquet, Crépin les escarpins.
— Garde ton bouquet pour un autre cas,
Mais je n'dans'rai pas,
Car je suis trop las.
Danse, Nicolas, si la danse est ton envie,
Danse, Nicolas, pour moi, je n'danserai pas.

Barbe, retroussant sa moustache,
Sur tous les saints braque son canon;
— Danse, Joseph, ou je me fâche,
Je te ferai changer de ton.
— Je n'parlerai ni plus haut ni plus bas,
Moi je n'dans'rai pas,
Car je suis trop las.
Danse, Nicolas, si la danse est ton envie,
Danse, Nicolas, pour moi, je n'danserai pas.

Eloi, le marteau sur l'épaule,
S'en fut réveiller tous les saints endormis,
— Qui nous a donc bâti ce drôle,
Qui veut faire la loi à tout le paradis?
— Il aura beau faire tout son fracas,
Mais je n'danserai pas,
Car je suis trop las.
Danse, Nicolas, si la danse est ton envie,
Danse, Nicolas, pour moi, je n'danserai pas.

Pierre s'en fut trouver Cécile,
Seule là-bas dans un petit coin;
Et lui dit : — O toi, la plus gentille,
Joue-nous donc un petit air qui nous mette tous en train.
— Elle aura beau faire son beau sabbat,
Mais je n'dans'rai pas,
Car je suis trop las.
Danse, Nicolas, si la danse est ton envie,
Danse, Nicolas, pour moi, je n'danserai pas.

Voilà Cécile qui commence :
L'premier coup d'archet a fait son effet :
Aussitôt Joseph, en cadence,
Se mit à danser d'un petit air satisfait.
— Cette petite Cécile a, sur ma foi,
Elle a je ne sais quoi,
Qui me met hors de moi.
Dansez, mes amis, si la danse est votre envie,
Cette petite mène tout le paradis.

VARIÉTÉS.

La Violette.

(Suite).

Les violettes ont fait, à l'occasion de la mort de Napoléon III, leur rentrée dans la politique; ces jours derniers, elles ont reparu dans un bal, sous le grotesque costume dont *Paris Journal* donne cette description : « Vers une heure, un succès fou d'entrée par un personnage à masque d'acier, casque d'or, cimier en aigle aux ailes déployées, couronné de violettes. Costume tricolore, manteau court. » Ce costume s'appelle : *Appel au peuple*. Le journal y voit de l'esprit, nous, nous n'y voyons qu'une assez sotte réclame bonapartiste.

La violette est en effet la fleur des bonapartistes; après la chûte du premier empire, elle était, comme elle est encore aujourd'hui, le signe de ralliement du parti, et notre douce et gracieuse fleur fut, lors de la rentrée des Bourbons en France, la cause de scènes tumultueuses, suivies de duels; voici comment l'aventure est racontée dans les journaux du temps :

Mlle Mars, le diamant, comme on disait alors, du Théâtre-Français, eut à subir, dans une représentation de *Tartuffe*, une de ces bourrasques. L'actrice ayant paru sur la scène avec une robe semée d'abeilles et de violettes, avait été l'objet de violentes récriminations de la part des royalistes. Les gardes du corps organisèrent une cabale terrible contre Mademoiselle Mars, comme par ses relations intimes avec le premier empereur. Prévenue de leurs projets : « Qu'est-ce que Messieurs les Gardes du corps ont de commun avec Mars? » avait-elle répondu. Ce persiflage envenima les colères.

L'actrice persista à paraître sur la scène avec sa robe semée d'abeilles et de violettes, symbole adopté par les napoléoniens pour marquer leur espoir du retour de l'empereur au printemps, l'exaspération fut montée à son comble. Mademoiselle Mars refusa, malgré le tumulte des tapageurs, de s'expliquer vis à vis du public sur le propos qu'on lui imputait. On voulut lui faire crier : *Vive le Roi!* et comme on insistait avec un fracas qui ne présageait rien de bon : « Eh bien, dit-elle, j'ai crié; j'ai crié pendant le bruit. » Puis, s'adressant aux autres acteurs en scène : « Continuons, » dit elle; et la pièce interrompue marcha sans plus d'encombre.

Le mot méchant lancé par Mlle Mars, contre les gardes du corps, n'était pas tombé à terre, et l'on conçoit qu'il blessa vivement ceux à qui il s'adressait. Ce mot, du reste, était plus piquant que juste. Les gardes du corps ne demandaient, en toute occasion, qu'à faire preuve de bravoure et, sur un champ de bataille, ils n'auraient certainement pas été moins fermes qu'ils se sont montrés dans les duels politiques, alors très-fréquents. « A l'occasion de ces malencontreuses violettes, les gardes du corps se rencontrèrent maintes fois sur le terrain avec des militaires de l'ex armée impériale, avec des officiers à demi-solde, adversaires du pouvoir royal par position et par opinion. Après une de ces fréquentes querelles, où l'on avait échangé des défis et des cartes, quand l'adversaire se présentait à la caserne du quai d'Orsay, pour donner suite à l'affaire, il arrivait parfois que le garde du corps demandé se trouvât être forcément absent pour son service au château. Alors, suivant la règle convenue, le camarade auquel s'adressait le visiteur avait sa réponse toute prête : « Monsieur, c'est moi. » Sur l'observation contraire du porteur de la carte, qui, dans le substitut improvisé, ne reconnaissait pas son homme, un nouveau : « Monsieur, c'est moi, » articulé d'un ton significatif, se faisait assez comprendre. Il s'agissait d'un garde du corps; peu importait lequel, tous se regardaient comme solidaires. »

Louis XVIII, en rentrant en France, avait pris pour devise : UNION ET OUBLI, et malgré le reproche d'un excès d'indulgence, de la part des royalistes furibonds, la censure veilla toujours à ce que les pièces de théâtre, tout en célébrant le retour des Bourbons, ne fissent appel qu'à la conciliation et à la paix, et ne mêlassent à leurs chants d'amour et de joie rien d'amer et d'insultant pour les partis déchus.

Peu de temps après le tapage du Théâtre-Français, et à la suite des démêlés du public et des gardes du corps avec Mlle Mars et ses champions, on représenta un vaudeville où paraissaient toutes les fleurs qui s'étaient mêlées de politique, et qui, à propos de la *Fête de Flore*, venaient rendre hommage au lys qui les avait amnistiées et leur avait permis de s'épanouir et d'exhaler leurs parfums, sans s'exposer aux sévérités de la justice.

La couronne impériale, la rose, l'œillet rouge, chaque fleur, enfin, représentée par les plus jolies actrices de ce temps là, amenée par Flore aux pieds du lys sur son trône, célébrait par un couplet la gloire de la royale fleur.

Une seule se cachait derrière ses compagnes. Elle était si coupable : et peut-être si opiniâtre.

Flore allait la prendre par la main et l'entraînait : elle résistait d'abord, puis s'avançait lentement, d'un air boudeur.

Mais le lys proclamait l'amnistie, et alors la violette vaincue rendait hommage à la fleur légitime, sur l'air

---

IX

A deux heures il entrait dans la ville. Il n'y resta qu'une demi-heure. Vers huit heures du soir il était de retour à Essex. Au lieu de se rendre chez madame Cordier, qui l'attendait sans doute, il se dirigea du côté de la ferme. Il voulait voir Céline, ou au moins entendre sa voix. Quel moyen allait-il employer? il ne le savait pas. A la faveur de la nuit, en se glissant le long des murs, en rampant, il pensait pouvoir s'approcher assez près de l'habitation pour voir et entendre sans qu'on pût soupçonner sa présence. Il n'était pas sans inquiétude, pourtant, car tromper la vigilance du chien de garde n'était pas chose facile. Les aboiements de l'animal pouvaient le dénoncer et le forcer de se tenir à distance.

Mais, ce jour-là, Jacques était allé à une vente de nuit au village voisin, et le chien avait suivi son maître. Étienne put s'approcher de la maison sans être inquiété. Il en fit le tour plusieurs fois. A neuf heures, une chambre du rez-de-chaussée s'éclaira. Il s'en approcha et, à travers les vitres et les rideaux, il plongea un regard avide dans l'intérieur.

Sa patience était récompensée : dans cette chambre, il vit Céline et ses deux enfants. La jeune femme était assise et les enfants agenouillés; ils disaient leur prière avant de se coucher. Dans un angle se trouvait leur petit lit en face d'un autre lit plus grand.

Étienne sentit des gouttes de sueur froide sur son front; il crut que son cœur allait se briser dans sa poitrine tant il battait fort. Appuyé contre le mur, le visage collé au carreau, rien de ce qui se passait dans la chambre ne pouvait lui échapper.

La voix de Céline se fit entendre :

— Maintenant, disait-elle, vous allez prier pour votre papa, que vous n'avez pas connu, et qui est dans le ciel auprès du bon Dieu.

Étienne arrêta dans sa gorge un sanglot prêt à s'échapper.

Un instant après, la jeune mère aida les enfants à grimper sur ses genoux, et, pendant quelques minutes, ce ne fut qu'une suite de baisers reçus et rendus.

— Maman, dit tout à coup le petit Jacques, tu nous tiens et tu nous embrasses comme le monsieur de ce matin chez grand'maman.

— Mon ami, répondit la mère, le monsieur vous a trouvé gentils tous les deux, et il vous a embrassé parce que vous avez été bien sages.

— Ah! il était bien vilain, avec ses grands cheveux, ses grands yeux, sa grande barbe, dit la petite fille; il m'a fait peur!

— Moi, je n'ai pas eu peur, répliqua Jacques. J'ai bien vu que le monsieur n'était pas méchant. D'abord, il pleurait... Les hommes méchants ne pleurent pas, n'est-ce pas, maman?

— C'est vrai, mon ami. D'après ce que vous m'avez dit tantôt, il vous a embrassés sans vous parler?

Le petit Jacques et sa sœur répondirent par un mouvement de tête.

— Et puis il est parti?

— Et grand'maman lui a donné des sous, parce qu'il est pauvre.

— Il a sans doute des petits enfants comme vous, et avec l'argent de votre grand'maman il a pu leur acheter du pain. Il y a beaucoup de malheureux sur la terre, mes enfants : lorsqu'il s'en présentera un à la ferme, ne le repoussez jamais.

Après le récit que ses enfants lui avaient fait dans la journée, Céline, poussée par un sentiment de curiosité très-excusable, avait interrogé sa mère au sujet de ce qui s'était passé chez elle le matin.

Madame Cordier avait répondu :

— Tout cela est vrai : un inconnu, probablement un mendiant, est entré chez moi; il était fatigué, il m'a demandé la permission de se reposer un instant, ce que je ne pouvais lui refuser. Les enfants étaient là, il les a pris sur ses genoux et les a embrassés. Je ne voyais pas de mal à cela, je l'ai laissé faire.

La jeune femme s'était trouvée satisfaite.

Lorsqu'elle eut couché les jumeaux elle sortit doucement, et la chambre retomba dans l'obscurité.

Étienne se redressa; il passa plusieurs fois ses mains sur son front glacé; un soupir s'échappa de sa poitrine oppressée, et il s'éloigna rapidement.

Le lendemain, un boucher des environs vint à la ferme pour acheter des moutons. Après avoir réglé son compte avec Jacques et remis l'argent dans les mains de Céline, il leur dit :

— Vous ne savez probablement pas encore l'événement de la nuit dernière! A deux lieues d'ici, près de Montigny, dans un enclos, à vingt pas de la route, on a trouvé ce matin le cadavre d'un homme.

— Assassiné! s'écria le fermier.

— Si l'on en croit les médecins ce serait un suicide. Le malheureux s'est fait sauter la cervelle d'un coup de pistolet. On a trouvé l'arme près de lui.

— Oh! c'est horrible! dit Céline.

— Est-ce un homme du pays? demanda Jacques.

— Personne ne l'a reconnu. Du reste, ç'eût été fort difficile, car, avant de se tuer, il s'était affreusement brûlé la figure avec du vitriol.

— Il n'avait pas de papiers sur lui?

— Aucun papier. C'était un homme robuste, jeune encore, pauvrement vêtu; il avait la barbe et les cheveux longs.

— De longs cheveux, une grande barbe!... murmura Céline.

— On suppose, poursuivit le boucher, que c'était un mendiant ou un évadé de quelque prison, et qui s'est donné la mort pour échapper au malheur de vivre.

— De longs cheveux, une grande barbe!... murmura encore la jeune femme.

Et, sans prévenir son mari, elle sortit de la ferme et courut chez sa mère.

— La nuit dernière, près de Montigny, un homme s'est suicidé, lui dit-elle. On a trouvé son corps ce matin. Pour ne pas être reconnu, il s'était défiguré avec du vitriol.

Madame Cordier devint très-pâle; elle avait attendu Étienne toute la nuit : elle comprit tout.

— Ma mère, continua Céline, trop vivement émue pour s'apercevoir du trouble de la vieille femme, cet homme, ce malheureux est celui qui, hier matin, ici, a embrassé mes enfants...

— Quelle idée! balbutia madame Cordier.

— Le suicidé a de longs cheveux, une longue barbe...

— Tous les hommes peuvent être ainsi, répondit la vieille mère; ils n'ont qu'à laisser pousser leurs cheveux et leur barbe.

— Ma mère, reprit Céline de plus en plus agitée, tout à l'heure, quand on a parlé de ce malheureux, je ne sais ce qui s'est passé en moi : j'ai pensé à Étienne!

— A Étienne! Le pauvre enfant est mort en Prusse, lui, il y a longtemps.

— Vous avez raison, ma mère. Ah! je suis folle!...

Elle se laissa tomber sur un siége et se mit à sangloter...

Madame Cordier se disait :

— Dans mon cœur, seule, jusqu'à mon dernier jour, je porterai une seconde fois son deuil.

ÉMILE RICHEBOURG.

FIN.

que la Restauration avait le mauvais goût de faire jouer sur les fifres des régiments :

Bon voyage, Napoléon,

parodie de *Bon voyage, Monsieur Dumolet;* et Flore créait une nouvelle variété, la violette blanche.

Le Vaudeville de *la Fête de Flore* eut un grand succès, on rit beaucoup et la Violette perdit tout son prestige napoléonien. L'Amnistie de *la Violette* fut aussi célébrée dans des chansons populaires. Dans une chanson du temps, intitulée *la Renaissance des Lis,* qui se chantait sur l'air *de la Colonne,* on trouve les quatre vers suivants, consacrés à la réhabilitation de la Violette :

La Violette avait cessé de plaire
Aux amis de la royauté;
Louis avec solennité
Lui rendit sa grâce première.

Ces quatre vers faisaient allusion à un bon mot de Louis XVIII, qui a trait à notre sujet. Le premier janvier 1816, à la réception des dames de la cour, la cheminée du roi était garnie de Violettes, quelques dames exprimèrent au roi, leur étonnement de voir la Violette occuper la place des Lis. « Mesdames, leur dit Louis XVIII, la Violette a été comprise dans l'Amnistie. »

Les hommages des poètes n'ont pas manqué à la Violette, leur verve semble inépuisable pour chanter ses vertus, son parfum si suave, sa couleur si sympathique aux âmes affligées ; on ferait un gros volume si on voulait réunir toutes les pièces de vers destinées à chanter les louanges de notre humble héroïne. Nous nous bornerons à en citer quelques-unes.

D'abord, c'est l'*Escholle de Salerne*, en vers burlesques, qui nous vante toutes les vertus spécifiques de la Violette :

Je vous donne un bouquet de fleurs
Elles sont de toutes couleurs ;
Mais la plus belle est la Violette,
C'est une agréable fleurette.
Qui vient la première au printemps
Nous dire, voicy le beau temps :
D'où luy est cette humeur venue,
De nous annoncer la venue,
Du soleil, du ris, de l'amour?
Je vous le diray quelque jour.
Cependant sans faire divorce
Voyons combien grande est sa force.
. . . . . .
. . . . . .
Pour parler clair comme un livre,
Elle empêche qu'on ne s'enyvre ;
Elle ôte la douleur du chef,
Qui cause parfois grand meschef.
Rendez donc grâce à cette reine
Qui vous guérit de la migraine,
Et vous ôte la pesanteur
Qui garde d'être bon sauteur ;
Elle empêche aussi que la bile
Du chef par le nez se distille ;
Guérit même le mal caduc.
Qui le dit ; — ce n'est pas saint Luc,
Ce n'est donc pas mot d'Évangile.

Ces vers sont contemporains de Scarron, ils sont du temps où ce célèbre cul-de-jatte avait mis à la mode le genre burlesque qui ne lui a pas survécu. L'auteur de l'*École de Salerne* est beaucoup plus concis que la parodie. Deux vers lui suffisent pour rendre son idée :

A l'ivresse, au haut mal, pour rhume et pour migraine
La fleur de Violette est, dit-on, souveraine.

La pièce la plus gracieuse destinée à célébrer la Violette, est en même temps la plus ancienne connue, et la plus courte ; c'est un madrigal composé de quatre vers, elle est bien connue, mais son histoire l'est moins.

(La suite au prochain numéro).

FEU ROUSSELOT *

NOUVELLE COURONNÉE PAR L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

(Suite.)

Prosper était également désespéré. Il se reprocha d'abord d'avoir été maladroit, brutal, cruel ; puis, passant soudain d'un extrême à l'autre, il se dit qu'il valait mieux en finir d'un seul coup. Il lui apprit que la mort avait paralysé les généreuses intentions du cousin Mathieu à son égard, qu'elle était complètement déshéritée, qu'elle allait se trouver plus orpheline et plus pauvre que jamais.

— Que m'importe son héritage ! se récria la jeune fille offensée par sa douleur. Ce n'est pas son argent que j'aimais, monsieur... c'est lui-même !... Il m'avait recueillie dans mon abandon ; il avait élevé mon enfance, il avait servi de père à ma jeunesse. Il était si bon ! Ah ! oui, cousin Mathieu... (et l'orpheline en même temps levait ses grands yeux bleus vers la voûte), je ne t'en veux pas de ton apparent oubli ; j'en suis presque heureuse. Car si ton ombre sainte plane encore dans cette maison, si tu peux me voir et m'entendre, cousin Mathieu, tu ne peux plus en douter maintenant, je t'aimais sans intérêt, moi !... Oh ! oui, va... je t'aimais bien !

Prosper avait également les yeux pleins de larmes.

A travers ce voile humide, il crut entrevoir une porte qui s'ouvrit à demi, et, dans l'entrebâillement de cette porte, M. Jean qui, un doigt sur les lèvres, comme pour demander le secret, de l'autre main montrait la jeune fille, avec un geste qui, bien évidemment, disait : — Du courage !

L'artiste essuya vivement ses yeux, et regarda de nouveau.

La porte s'était refermée... plus personne... Etait-ce une illusion ?

Ce qui devenait une réalité, c'était le poignant chagrin de la cousine Irène.

Prosper employa toutes les ressources de son esprit, toutes les délicatesses de son âme à consoler l'orpheline, ou du moins à répandre en elle ce charme amer qui berce les grandes douleurs et parfois en arrive momentanément jusqu'à les endormir.

Tout à coup la porte de la tourelle se rouvrit. C'était M. Anatole Rousselot qui descendait enfin.

XII

Le légataire universel était en grand costume de deuil cérémonial : habit noir, cravate blanche, un grand portefeuille sous le bras.

De plus, il était empesé, compassé, boursoufflé. Sans aucun doute, tous les papiers relatifs à la succession se trouvaient dans le grand portefeuille, et M. Anatole se rendait chez son notaire. Sans aucun doute aussi, M. Jean lui avait parlé, mais sans aucune espèce de succès, car il s'avança tout droit vers la jeune fille avec le parti pris d'un homme fermement résolu à ne pas se départir en rien de son droit, et ce fut d'un air presque protecteur qu'il lui dit :

— Mademoiselle, je connais votre position, je comprends votre douleur... et, bien que le testament soit en très-bonne forme (il appuyait intentionnellement sur ces deux derniers mots), croyez-bien cependant que tout ce qui pourra dépendre de moi...

— Monsieur !... interrompit la jeune fille instinctivement révoltée.

— Anatole ! s'était écrié Prosper, qui connaissait parfaitement son compagnon et qui lisait, pour ainsi dire, sa pensée sous le masque de ses paroles.

— Eh bien, quoi ? fit le légataire, puisque j'hérite du cousin Mathieu, n'est-il pas juste que je le remplace auprès de mademoiselle, et que, par exemple, je continue à payer sa pension au couvent ?

— Je vous remercie, monsieur, répondit simplement mais dignement la jeune fille. On ne paye au couvent que pour celles qui ne se destinent point à y rester ; j'y rentrerai dès ce soir pour n'en plus sortir.

— Mademoiselle...

— Dispensez-vous de me détourner de mon dessein, il est irrévocable... Je ne suis plus pensionnaire maintenant, je suis novice... et, conséquemment, je n'ai plus besoin de rien.

Prosper semblait atterré ; on l'eût très-fort embarrassé si on lui eût demandé pourquoi. Quant à Anatole, un éclair de satisfaction avait illuminé son regard qui, diplomatiquement, se voila.

— Croyez bien, reprit-il..., croyez, mademoiselle, que je regrette vivement de ne pouvoir rien faire qui vous soit agréable... absolument rien.

— Détrompez-vous, monsieur, répondit ingénument Irène, j'ai précisément quelque chose à vous demander, monsieur... quelque chose qui me rendrait bien heureuse !

— Expliquez-vous, mademoiselle, fit Anatole avec un plissement de lèvres qui pouvait également passer ou pour une grimace ou pour un sourire.

— Soyez assez bon pour me donner le portrait du cousin Mathieu.

— Quel portrait ?

— Celui qui est dans la chambre de la tourelle.

— Je n'y ai pas remarqué de portrait, mademoiselle.

— Peut-être l'aura-t-on enlevé depuis sa mort, reprit Irène ; mais à coup sûr, il ne peut pas être sorti de la maison. Voilà tout ce que je sollicite, monsieur... La peinture n'est pas très-remarquable, mais la ressemblance est frappante. Permettez-moi d'emporter cette sainte image dans ma retraite... il me semblera que le cousin Mathieu existe encore pour moi, que je ne suis plus seule au monde !

Rien de touchant comme Irène en prononçant ces paroles qui semblaient être un dernier adieu à la vie. Prosper la regardait en silence ; Anatole cachait à peine sa satisfaction d'en être quitte à si bon marché. Il appela vivement Bastien ; il lui recommanda d'aller quérir en toute hâte le portrait de feu Rousselot.

A cet ordre, Bastien parut stupéfait tout d'abord ; puis il eut un gros rire et sans répondre autrement, il disparut.

— N'oublie pas de voir si la carriole est prête, lui cria de loin l'héritier. Je pars à l'instant pour Cherbourg.

Prosper, durant ce temps-là, s'était rapproché d'Anatole.

— Tu es généreux envers cette jeune fille, lui dit-il avec un si grand sérieux, que son compagnon s'y laissa prendre.

— Je lui accorde tout ce qu'elle demande, balbutia l'héritier.

— Et même ce qu'elle ne demandait pas, ajouta Prosper ; car tu lui donnes le cadre aussi, n'est-il pas vrai. C'est très-beau !

— Prosper ! fit en rougissant Anatole, qui s'apercevait enfin qu'il avait été dupe de la feinte bonhomie de l'artiste ; Prosper... Tiens, ne causons pas affaire ; sur ce chapitre-là nous ne saurions nous entendre.

— Je le crois aussi.

— D'ailleurs, je n'ai pas le temps. Un dernier coup d'œil sur ces papiers... Tu permets ?

Et comme argument péremptoire, Anatole ouvrit le grand portefeuille.

Il y eut un long silence.

Anatole était allé s'asseoir à l'autre extrémité de la salle basse et semblait étranger maintenant à tout ce qui pouvait s'y passer en dehors de son droit de succession.

L'artiste se rapprochait peu à peu de la jeune fille.

Elle ne l'aperçut pas tout d'abord, car, le front penché vers la terre, elle paraissait en proie à une méditation profonde.

Durant quelques minutes il la contempla silencieusement.

Elle releva enfin la tête et leurs yeux se rencontrèrent.

— Mademoiselle... fit l'artiste après un temps. Ainsi donc, mademoiselle, vous repartez ce soir ?

— Non pas ce soir, monsieur... mais à l'instant.

— Mademoiselle Irène, reprit lentement Prosper, nous ne nous serons rencontrés qu'un jour... moins qu'un jour, une heure... mais cette heure-là, j'en garderai toujours le souvenir. Avant de nous séparer, mademoiselle Irène, voulez-vous me donner la main comme à un ami ?

Sans hésiter, sans répondre autrement que par le chaste regard de ses yeux reconnaissants, la jeune fille plaça sa main dans celle de l'artiste.

XIII

— Voilà le portrait ! dit tout à coup Bastien.

Et l'adossant contre sa poitrine, il lui complétait avec ses deux mains une sorte de chevalet vivant.

Irène avait couru déjà vers cette image vénérée.

— C'est lui ! murmura-t-elle, en saluant du geste et du regard la parfaite ressemblance du défunt ; c'est bien lui, cher et bon cousin Mathieu !

Les deux jeunes gens s'avançaient chacun de son côté. Ils arrivèrent devant le portrait en même temps ; en même temps ils le regardèrent.

Aussitôt un double cri leur échappa, puis ces mêmes mots :

— Ce n'est pas possible... vous vous trompez ! Ce ne peut pas être là le portrait du cousin Mathieu... C'est celui de M. Jean !

Derrière la toile, on entendait le rire épanoui de Bastien.

Soudain, M. Jean lui-même ouvrit la porte.

— On m'appelle ? fit-il de son air le plus narquoisement bonhomme.

A son aspect, Irène avait reculé en jetant un cri... un cri de stupéfaction incrédule encore... mais déjà follement joyeuse.

Le vieillard s'avançait vers elle en lui tendant les bras.

— Eh ! oui, dit-il, c'est moi, c'est bien moi... feu Rousselot, le cousin Mathieu... qui te demande pardon, mon enfant, d'avoir pu soupçonner ta tendresse !

— Et qui, fort heureusement, n'était mort que pour rire, ajouta Bastien dont la figure exhilarante ressurgit tout à coup par-dessus le cadre du portrait.

— Qu'est-ce que cela signifie ? demandèrent les deux jeunes gens au comble de la surprise.

— Cela signifie, messieurs, que la vieillesse est défiante, expliqua le revenant ; la preuve en est que j'ai pu douter de mon Irène !

Et il embrassa une fois encore la jeune fille, gracieusement appuyée dans ses bras.

— Cela signifie, M. Anatole, qu'avant de vous laisser ma fortune, avant surtout de vous donner le plus précieux de mes trésors, j'avais voulu m'assurer par moi-même si vous en étiez digne, et que je n'ai pas trouvé de meilleur moyen pour vous connaître qu'une vieille ruse de comédie ; si l'épreuve n'a pas été favorable pour vous, n'en veuillez qu'à vous-même.

— Mon cher cousin... essaya de balbutier Anatole.

— Rassurez-vous, cependant, quant aux frais de la guerre ; voici dix mille francs pour vous indemniser de votre déplacement. Si ce n'est pas une affaire aussi bonne que vous l'espériez, c'est du moins une affaire.

— Monsieur !

— Le paquebot repart à midi, la carriole vous attend, je ne vous retiens plus.

Il y avait cette fois dans l'accent du vieillard une si ferme volonté, qu'Anatole courba silencieusement la tête.

Le cousin Mathieu se retourna vers l'artiste et lui dit :

— Quant à vous, M. Prosper, vous ne pouvez pas douter du plaisir que vous nous feriez en restant... N'est-ce pas, Irène ?

— Ce serait un grand bonheur pour moi, répondit franchement le jeune homme, mais je suis venu avec Anatole... Il est malheureux maintenant, je dois m'en retourner avec lui.

— C'est bien, je vous approuve ! mais plus tard, bientôt... N'oubliez pas que vous n'avez qu'un seul mot à écrire au cousin Mathieu, pour que M. Jean s'empresse d'aller vous attendre avec sa vieille carriole à la descente du bateau à vapeur.

Anatole déjà n'était plus là ; Prosper le suivit, après avoir reçu la cordiale étreinte du vieillard, après avoir jeté vers Irène un dernier regard d'adieu.

XIV

Tant qu'on fut dans la carriole que conduisait Bastien, Anatole ne dit mot ; il songeait à son héritage évanoui. On arriva au port, on entra dans le paquebot. Anatole prit son billet, mais comme Prosper allait en faire autant :

— Non ! lui dit-il, je pars seul.

— Comment... tu veux ?

— La carriole est encore sur le quai : je veux que tu retournes immédiatement aux Ormettes.

— Mais...

— Toi seul peux me réconcilier avec le cousin Mathieu : c'est un service que j'attends de ton amitié.

— A ce titre, j'accepte de grand cœur. Mais laisse-moi te prévenir cependant...

— Rien... carte blanche, et bonne chance !

Et, comme allait se retirer la passerelle, il le repoussa vivement sur le quai.

Un quart-d'heure plus tard, le paquebot était en pleine mer, et la carriole remontait la côte.

. . . . . .

A six mois de là, Anatole recevait de Prosper la lettre suivante :

« Mon cher ami,

« Dans huit jours j'épouse Irène. Mais garde-toi « bien de crier à la trahison. Ma promise et moi nous « n'avons consenti à ce mariage, rêve favori du cousin « Mathieu, qu'à la condition expresse que tu aurais la « moitié pour le moins de son héritage. Par exemple, « il te le fera attendre le plus longtemps possible, et à « nous aussi : car feu Rousselot n'a pas la moindre « envie de mourir... pour tout de bon !

« Je compte sur toi pour être l'un de mes témoins. « Dans trois jours au plus tard, songe à te remettre en « route pour les Ormettes. »

CH. DESLYS.

FIN.

* Voir les numéros des 7 et 21 novembre, 12 décembre 1874, 9, 16, 23 et 30 janvier, 13 et 27 février, 6 et 13 mars 1875.

Etat civil de la commune d'Etampes.

NAISSANCES.

Du 13 Mars. — BREUILLIER Marguerite, rue Haute-des-Groisonneries, 7. — 16. FILIOL Louis-Jules, rue Saint-Antoine, 3.

PUBLICATIONS DE MARIAGES.

Entre : 1° PARIS Louis-Napoléon, 25 ans, charretier au Chesnay ; et Dlle GILLET Clarisse-Alphonsine, 22 ans, domestique au Chesnay.

2° MARQUIS Léon-Henry, 31 ans, dessinateur au chemin de fer de Lyon, rue du Dragon, 10, à Paris ; et Dlle HUARD Henriette, 26 ans, sans profession, rue de la Plâtrerie, 16.

DÉCÈS.

Du 15 Mars. — RUÉ Claude-Guillaume, 80 ans, rue de la Tannerie, 5. — 15. GARDON Amélie, 8 mois, rue Simonneau, 3. — 15. ROBERT Auguste-Eugène, 67 ans, marbrier, rue de l'Hospice, 6. — 15. DOUVENOT Germain-Emile, 6 ans, rue de la Boucherie, 22. — 17. MERCIER Henry, 9 mois, rue Sainte-Croix, 9. — 18. PARIS Alfred, 32 ans, lampiste, au Petit St Mars. — 18. GASTINEAU Sophie-Rosalie, 85 ans, veuve Coquentin, rue d'Enfer, 10. — 18. GUÉRIN Victor-Augustin, 6 mois, rue de la Boucherie, 30. — 19. FRANCARD Louise-Geneviève, 88 ans, veuve Padès, rue de la Juiverie, 21.

Pour les articles et faits non signés : ARG. ALLIEN.

Nous engageons nos lecteurs à voir aux annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offerte par la maison ABEL PILON, de Paris. 52-13

LA VALEUR DE 20 VOLUMES
POUR 8 FRANCS

Le *Voleur,* recueil unique dans son genre, sans concurrent ni similaire dans la presse parisienne, peut tenir lieu de tous les journaux, car il est, ainsi que son titre l'indique, composé de la fleur et du suc de toutes les publications quotidiennes, périodiques ou autres. A l'exception de la politique, aucun sujet ne lui est étranger. Par sa rédaction, avec laquelle nul de ses confrères ne saurait rivaliser, puisque c'est à eux-mêmes qu'il dérobe ce que chacun d'eux a de meilleur, le *Voleur* est, tout à la fois, un journal, un recueil de romans, une revue hebdomadaire. Par son illustration, en partie inédite, en partie empruntée aux publications françaises et étrangères et aux plus splendides ouvrages de la librairie de luxe, le *Voleur* réunit en même temps l'attrait d'une feuille d'actualités, d'un magazine, d'un musée de gravures d'art, et même d'un album de caricatures.

Le *Voleur* paraît toutes les semaines par livraisons de 16 pages richement illustrées. Il compte 48 ans d'existence. Jaloux d'augmenter encore le nombre, déjà très-considérable, de ses abonnés, le *Voleur* donne, moyennant huit francs, l'année 1874 tout entière, brochée, avec table et couverture, et les 6 mois à courir du 1er janvier au 30 juin 1875, en tout un an et demi, soit 78 numéros, contenant la matière de 20 volumes ordinaires, et envoyés *franco* à domicile.

Bureaux à Paris : rue des Saints-Pères, 30. On s'abonne par mandats de poste, par timbre-poste, et chez tous les libraires-commissionnaires.

AVIS TRÈS-IMPORTANT

La guérison de la phthisie pulmonaire, de la bronchite chronique, de l'anémie, pauvreté du sang, du catarrhe pulmonaire, de la consomption et de l'épuisement prématurés, est une vérité acquise à la science : le remède le plus efficace entre tous ceux employés jusqu'à ce jour pour combattre ces affections de poitrine, est sans contredit la FARINE MEXICAINE, DEL DOCTOR BENITO DEL RIO Cet aliment délicieux convient à tous les tempéraments. D'un goût agréable et d'une digestion facile, la FARINE MEXICAINE se recommande aux convalescents, aux vieillards et aux enfants faibles ou à ceux dont la croissance a été trop rapide.

100,000 guérisons constatées en 10 ans.

Se méfier des contrefaçons, exiger la signature du DOCTOR BENITO DEL RIO *et du Propagateur* R. BARLERIN, de Tarare.

La FARINE MEXICAINE se trouve à Etampes, à St Basile, rue St-Jacques et rue Ste-Croix, près le chemin de fer, chez **M. Pasquier,** négociant. Epicerie de choix et magasin spécial pour Chaussures. 52-15

COTE de la BOURSE et de la BANQUE

de **L. LEVADÉ** (quotidienne), la plus exacte, la plus complète et la moins chère qui ait paru jusqu'à ce jour.

ABONNEMENT : **6** fr. **50** par trimestre.

Adresser le montant en mandat ou timbres-poste, 38, rue Notre-Dame-des-Victoires. Paris.

L'Administration reçoit tous ordres de Bourse.

Pour les abonnés de l'Opinion Nationale

Le prix est réduit à **3** fr. par trimestre.

Adresser mandat ou timbres-poste, 5, *rue Coq-Héron.* — PARIS.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Les Abonnés dont l'abonnement expire ou est expiré, sont priés de le faire renouveler. — Nous les prévenons qu'à défaut d'ordres contraires, afin qu'ils n'éprouvent pas d'interruption dans l'envoi du Journal, nous continuerons de le leur adresser.

ANNONCES.

VENTE

Par autorité de Justice,

Le Dimanche 28 Mars 1875, heure de midi,

Par le ministère de Me BERRURIER,
Huissier à Etampes,
En la demeure des sieurs PETIT frères,
Meuniers au Moulin-Neuf,
Commune de Souzy-la-Briche.

Consistant en : un Cheval, Voitures, Meule de moulin, Bluteries et Aspirateur.

Au comptant.

Etude de Me PASQUET, notaire à Chalo-St-Mard.

VENTES D'ATTIRAILS

Par le ministère de Me PASQUET,
Notaire à Chalo-Saint-Mard.

— Premièrement —

Le Lundi de Pâques 29 Mars 1875,

A LONGUETOISE, COMMUNE DE CHALO-SAINT-MARD,
En la Ferme exploitée
par M. et Mme HUTTEAU-THÉVARD.

— Deuxièmement —

Le Dimanche 4 Avril 1875,

A BOUTERVILLIERS, EN LA FERME EXPLOITÉE
par M et Mme DENISEAU-BROSSET.

— Troisièmement —

Le Dimanche 18 Avril 1875,

AUX SABLONS, COMMUNE DE CHALO-SAINT-MARD,
En la Ferme exploitée
par M. et Mme BEAUHAIRE.

Les affiches et de nouvelles insertions indiqueront la désignation des objets à vendre. 2

Etude de Me ROUARD, notaire à Châtillon-sur-Loire (Loiret).

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,

LE

MOULIN A EAU DE L'AVAL

Situé dans la ville de Châtillon-sur-Loire,
Station du chemin de fer de Paris à Lyon (ligne du Bourbonnais)
Sur le canal latéral à la Loire.

Ce Moulin est monté à l'anglaise, a quatre paires de meules et tout le matériel nécessaire. — Grand jardin.

S'adresser audit Me ROUARD. 3 1

Etude de Me THORAUX, notaire à Vendôme.

FERME DE POULINE

A AFFERMER

Pour le 1er Mai 1876.

Cette Ferme, située commune de Villerable, Huisseau, Nourray et Marcilly, canton et arrondissement de Vendôme (Loir-et-Cher), consiste dans :

1° Bâtiments et dépendances.....		97a	90c
2° Terres labourables et pâtures.....	312h	32	01
3° Prés.....	14	61	02
4° Et bois Taillis.....		52	30
Total.....	328h	43a	23c

On pourra diviser en deux fermes au gré des amateurs.

S'adresser, pour tous renseignements :
Audit Me THORAUX, notaire. 6-5

AVIS

L'AIGLE, Compagnie anonyme d'assurances à primes fixes contre l'incendie et contre l'explosion du gaz,
Etablie à Paris, rue Châteaudun, n° 44.

Par décision spéciale du Conseil d'administration, M. GODART a été nommé agent-général fondé de pouvoirs de la compagnie *L'AIGLE*, pour le canton de Milly, en remplacement de M. GUÉREUX.

En conséquence, les personnes qui ont contracté ou qui seraient dans l'intention de contracter des assurances avec la Compagnie dans son agence de Milly, sont priées de vouloir bien, à partir de ce jour, s'adresser à M. GODART, son nouveau représentant.

Fondée en 1843, la Compagnie *L'AIGLE* dispose aujourd'hui, au moyen de son capital social, de ses réserves et de ses recettes annuelles, d'un fonds de garantie de plus de dix millions de francs.

Elle assure aux conditions les plus libérales contre tous les risques d'incendie, même quand les incendies sont occasionnés par le feu du ciel et par l'explosion du gaz.

Les sinistres sont réglés avec toute la promptitude et la loyauté désirables. Les indemnités sont payées comptant immédiatement après le règlement définitif des dommages.

Les bureaux de l'Agence sont établis à Milly, Grande-Rue.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER

DU NORD DE L'ESPAGNE

Le Conseil d'administration de la Compagnie a l'honneur d'informer MM. les porteurs d'obligations qu'il sera payé, à partir du 1er avril prochain :

1°. *Sur les obligations de priorité :*
Le coupon N° 10, à raison de.....fr. 7 50

2°. *Sur les obligations à revenu variable :*
Le coupon N° 3, à raison de.....fr. 7 50
Et les 2 coupons spéciaux A et B, représentant les intérêts arriérés, à raison de..fr. 20 00
Ensemble....fr. 27 50

Ce paiement se fera à Paris, à la Société générale de Crédit mobilier espagnol, 25, boulevard Haussmann (au coin de la rue Halévy).

LA MOISSONNEUSE

Assurance à prix fixe contre la grêle, fondée en 1872.
Siége social rue du Faubourg-Montmartre, 55, à Paris.

On demande des agents sérieux dans les arrondissements et les cantons.

GOUVERNEMENT DU PÉROU
DREYFUS FRÈRES & Cie
DE PARIS
21, BOULEVARD HAUSSMANN.
Seuls Concessionnaires du

GUANO DU PEROU

Loi du 11 Novembre 1869

GUANO DISSOUS du PÉROU

Convention du 15 Avril 1874

DEPOTS EN FRANCE

Bordeaux, chez M. Adolphe BOULAN.
Brest, chez M. E. VINCENT.
Cette, chez MM. A.-G. BOYÉ et Cie.
Cherbourg, chez M. Eugène LIAIS.
Dunkerque, chez MM. C. BOURDON et Cie.
Havre, chez M. E. FICQUET.
Landerneau, chez M. E. VINCENT.
La Rochelle, MM. d'ORBIGNY et FAUSTIN fils.
Lyon, chez M. Marc GILLIARD.
Marseille, chez MM. A.-G. BOYÉ et Cie.
Melun, chez M. LE BARRE.
Nantes, chez MM. A. JAMONT et HUARD.
Paris, chez M. A. MOSNERON-DUPIN.
St-Nazaire, chez MM. A. JAMONT et HUARD.

IMPRIMERIE DE AUG. ALLIEN, RUE DU PONT-OUESNEAUX, 3, A ÉTAMPES

Affiches, Circulaires, Lettres de faire part, Billets de décès, Factures, Cartes de visites, etc., etc.

CINQ FRANCS PAR MOIS

JUSQU'A CENT FRANCS D'ACQUISITION

Pour un achat au-dessus de cent francs, le payement est divisé en vingt mois.

CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL

ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE

DUFOUR. **Grand Atlas universel**, le plus complet de tous les atlas. 90 »
— **Grande carte de France**, montée sur toile en rouleau pour bureaux. 25 »
MICHELET (J.). **Histoire de France et de la Révolution.** 23 vol. in-8°. 138 »
DARESTE, grand prix Gobert en 1867 et 1868. **Nouvelle Histoire de France**, 8 forts volumes in-8°. 72 »
Histoire de France populaire et contemporaine, avec les légendes historiques, par *M. Duruy*, 8 volumes illustrés. 60 »
Histoire de la Révolution française, par *Lacretelle*, 8 vol. in-8°. 40 »
Histoire des Français, par *Lavallée*. Magnifique édition de bibliothèque, 6 vol. in-8°. 48 »
Géographie. Dernière édition, par *Malte-Brun fils*, 8 volumes in-8°, gravures sur acier et coloriées, broché. 80 »
La Vie de N.-S. Jésus-Christ, par *Jérôme Natalis*. 2 grands volumes in-folio, illustrés de 130 gravures sur acier. 90 »
La Sainte Bible illustrée par *Gustave Doré*, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 »
LAROUSSE. **Grand Dictionnaire universel du XIXe siècle**, 15 volumes. 600 »
(20 francs par mois.)
Dictionnaire de la conversation, 16 volumes grand in-8°. 200 »
Dictionnaire français illustré, par *Dupiney de Vorepierre*, 4 vol. in-4°, avec 20,000 gravures. Prix, broché, 85 fr., et relié en 2 vol. 100 »
Grand Dictionnaire de la langue française, par *Littré*, 4 vol. in-4°. 100 »
Relié. 125 »
Grand Dictionnaire d'histoire naturelle, par *d'Orbigny*; nouvelle édition considérablement augmentée, 28 vol. et 300 pl. color. en 3 vol. 400 »
Arts somptuaires, par *Hungard-Maugé*, 4 vol. in-4°, chromo. 600 »
Art pour tous, par *C. Saucageot*, 12 vol. cartonnés. 360 »
Décoration et ornementation, par *Liénard*, 125 planches. 125 »
Chimie générale appliquée aux arts et à l'industrie, par *Barruel*, 7 vol. in-8°. 50 »
PELOUZE et FREMY. **Traité de chimie générale analytique, industrielle et agricole**, 7 vol. gr. in-8°. 120 »
BALZAC. Seule édition complète, nouvelle et définitive, publiée par Michel Lévy frères, 24 vol. in-8°. 180 »
Panthéon des illustrations françaises au XIXe siècle. Chaque volume relié, doré, se vend séparément. 100 »
Le volume se compose de 40 portraits, biographies et autographes.
Don Quichotte. Grandes illustrations de *G. Doré*, 362 planches. 2 vol. gr. in-folio. 160 »
DANTE. **Enfer**, 1 vol. illustré par *G. Doré*. 100 »
— **Purgatoire et Paradis**, 1 vol. in-folio, 60 planches. 100 »
Les jardins. Splendide édition Mame, 1 vol. in-folio. Grand prix de l'Exposition. 100 »
Les grandes usines, par *Turgan*, 10 vol. in-4°, avec gravures. 120 »

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Opéras-Comiques et Opérettes, Morceaux détachés d'Opéras, Musique vocale, Musique d'ensemble, Musique pour tous les instruments; Musique religieuse, Musique militaire, etc.

La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc.

Envoi franco des Catalogues

Comprenant les grands Ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE.

ADMINISTRATION : 56, rue Jacob, à Paris, chez **FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS** et **Ce.**

COMPOSITION DES QUATRE ÉDITIONS :

PREMIÈRE ÉDITION.
Un numéro paraissant chaque semaine avec gravures sur bois dans le texte.
PRIX : Paris, un an, **12 fr.** — Départements, un an, **14 fr.**

DEUXIÈME ÉDITION.
Un numéro chaque semaine avec gravures sur bois dans le texte, plus une gravure coloriée à l'aquarelle par mois.
PRIX : Paris, un an, **15 fr.** — Départements, un an, **17 fr.**

TROISIÈME ÉDITION.
Un numéro chaque semaine avec gravures sur bois dans le texte, plus deux gravures coloriées à l'aquarelle par mois.
PRIX : Paris, un an, **18 fr.** — Départements, un an, **20 fr.**

QUATRIÈME ÉDITION
Un numéro avec gravures sur bois dans le texte et une gravure coloriée à l'aquarelle chaque semaine.
PRIX : Paris, un an, **24 fr.** — Départements, un an, **25 fr.**

LES PATRONS ILLUSTRÉS, autre publication complémentaire, dont le prix est de 4 fr. pour l'année, soit 1 fr. pour trois mois, peuvent être joints à l'abonnement de la MODE ILLUSTRÉE, mais il faut toujours que les deux abonnements soient demandés *simultanément* et pour le même laps de temps, de manière à commencer et à finir à la même époque.

Les abonnements à la MODE ILLUSTRÉE peuvent se faire aussi pour *trois mois*, seulement à dater du 1er de chaque mois, au bureau de l'Administration, *rue Jacob, 56, à Paris*, et chez les libraires de France et de l'étranger.

L'Administration de la MODE ILLUSTRÉE, *rue Jacob, 56, à Paris*, désirant soumettre son journal à l'examen du public, envoie un *numéro gratis et franco* à quiconque en fait la demande par *lettre affranchie*.

Bulletin commercial.

MARCHÉ d'Etampes.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ d'Angerville.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ de Chartres.	PRIX de l'hectol.
13 *Mars* 1875.	fr. c.	19 *Mars* 1875.	fr. c.	13 *Mars* 1875.	fr. c.
Froment, 1re q.....	18 74	Blé-froment.....	18 34	Blé élite.....	19 00
Froment, 2e q.....	18 05	Blé-boulanger.....	15 67	Blé marchand.....	17 75
Méteil, 1re q.....	14 70	Méteil.....	15 00	Blé champart.....	16 50
Méteil, 2e q.....	13 45	Seigle nouv.....	11 67	Méteil mitoyen.....	15 25
Seigle.....	11 52	Orge.....	12 67	Méteil.....	00 00
Escourgeon.....	11 76	Escourgeon.....	11 34	Seigle.....	12 75
Orge.....	11 86	Avoine.....	11 67	Orge.....	13 00
Avoine.....	9 63			Avoine.....	11 45

Cours des fonds publics. — BOURSE DE PARIS *du* 13 *au* 19 *Mars* 1875.

DÉNOMINATION.	*Samedi* 13	*Lundi* 15	*Mardi* 16	*Mercredi* 17	*Jeudi* 18	*Vendredi* 19
Rente 5 0/0.....	103 25	103 25	103 20	103 50	103 50	103 20
— **4 1/2 0/0**....	93 50	93 25	93 20	93 50	93 25	93 50
— **3 0/0**.....	65 85	65 85	65 20	65 35	64 80	64 90

Certifié conforme aux exemplaires distribués aux abonnés par l'imprimeur soussigné.
Etampes, le 20 *Mars* 1875.

Vu pour la légalisation de la signature de M. Aug. ALLIEN, *apposée ci-contre, par nous Maire de la ville d'Etampes.*
Etampes, le 20 *Mars* 1875.

Enregistré pour l'annonce n° Folio
Reçu franc et centimes, décimes compris.
A Etampes, le 1875.